

---

*Projet Photovoltaïque – Zone de Viam/Bugeat*

---

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE  
VENTADOUR

¤ ¤ ¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

**Étaient présents :** M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres. - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté. - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

**Étaient excusés :** M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles **FERRE**) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZILO**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté. - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté

**Assistaient en outre à la réunion :** Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille **BENESTEAU**, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Pierre **GENESTE**, Directeur des Services Techniques, Egletons – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Pierre **FRAYSSINET**, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

---

Dans le cadre du projet photovoltaïque au sol initié sur la zone d'activités de VIAM/BUGEAT et suite aux présentations des 3 sociétés ENGIE GREEN, APPEX ENERGIES et LUXEL (en partenariat avec la SEM CORREZE ENERGIES RENOUVELABLES), il a été acté lors du comité syndical du 4 octobre, que LUXEL, en partenariat avec la SEM départementale CORREZE ENERGIES RENOUVELABLES, vienne présenter à nouveau leur proposition.

Cela a été fait lors du comité syndical du 13 décembre 2022.

Pour rappel, LUXEL est une filiale de EDF Renouvelables et interviendrait dans le cadre d'un partenariat avec la SEM Départementale Corrèze Energies Renouvelables.

La SEM fait le lien entre le public et le privé mais est aussi le garant des projets sur le territoire.

Il s'agit, par ailleurs d'un véritable projet de territoire et le montage d'un projet innovant pour une finalité plus vertueuse : autoconsommation collective et innovation territoriale ; l'enjeu est de pouvoir garantir l'approvisionnement de la collectivité et de ses administrés en énergie renouvelable à un prix garanti sur une période minimale de 20 ans reconductible.

Une première phase consiste à réaliser une étude de viabilité dont l'aire est d'environ 16ha.

La distance pour aller au poste source le plus proche est de 11kms.

Dans la proposition financière il a été demandé à ce que le prestataire prenne en charge l'évacuation du stock de pneus présent sur la zone et dont le montant a été évalué à ce jour à 770 000€ HT. (Le stock de pneus se trouve sur l'emprise foncière de l'étude).

La proposition comprend :

- Un loyer annuel de 8000€ /an/ ha,
- Une indemnisation d'immobilisation du foncier pendant la durée de l'étude de 15 000 €/an,
- La possibilité de prise de parts jusqu'à 10% de la société de projet,
- La possibilité de financement participatif, ...

Le projet prévoit aussi des retombées fiscales pour les collectivités concernées.

Si le projet débute en 2023, la mise en service pourrait se faire début 2026. Les élus du SYMA A89, après en avoir débattu, ont acté, à l'unanimité, le choix de LUXEL en partenariat avec la SEM Départementale CORREZE ENERGIES RENOUVELABLES.

~~~~~

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision ; et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

REÇU LE  
03 AVR. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSÉL  
(CORRÈZE)

Christophe ARFEUILLERE

Président

